AR Prefecture 082-218200FPUBLQUEFRANGASCO-DE Reçu le 31/01/2023 DEPARTEMENT TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DEGRAMONT

NOMBRE DE MEMBRES Afférent au En Qui ont pris Conseil part à municipal exercice la délibération 11 11 11 11

DATE DE LA CONVOCATION: 13/12/2022

SEANCE ORDINAIRE du 20 décembre 2022

Modification de la présentation des demandes de subvention

Mobilier urbain, boulodrome, toiture mairie et logement

Délibération N°

2022-20.12.06

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Castelsarrasin le

Et publication ou notification le

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur TRIFFAULT Claude, Maire, salle des fêtes.

Présents: Mme Pascale HAUWY, Mme Isabelle FAISANT, M. Alain UFFERTE, Mme Pierrette CANDELON, Mme Patricia SIGAUD, M. Christian DONNET, M. Laurent DIRAT. M. Thomas BENECH

Absents excusés:, M. Olivier HENRY, Mme Amélie VIDALON.

Absent : Néant.

<u>Pouvoir</u>: Mme Amélie VIDALON a donné pouvoir à M. Thomas BENECH, M. Olivier HENRY a donné pouvoir à Mme Pierrette CANDELON.

M. Laurent DIRAT a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°28 du 23 septembre 2020, concernant le projet « Couverture de la Mairie, aménagement de la plaine de jeu, boulodrome et modernisation du mobilier urbain ».

A la suite de la consultation du PETR, ce dernier a conseillé de scinder la demande de subvention initiale en deux demandes distinctes en vue d'obtenir le meilleur taux possible pour chacune des subventions.

CHT

La première demande concerne le mobilier urbain, le boulodrome et la toiture de la mairie :

| Cout operation | 43 961,15 | €HI |
|-----------------|-----------|---------|
| | Montant | % |
| Etat | 8 618,08 | 19,60 % |
| Région | 13 188,35 | 30,00% |
| Département | 13 362,49 | 30,40 % |
| Sous Total | 35 168,92 | 80,00 % |
| Autofinancement | 8 792,23 | 20,00 % |
| Total | 43 961,15 | 100,00% |

42 OC4 4E

AR Prefecture

082-218200749-20221220-2022122006-DE

Reçu le 31/01/2023

Cout opération

La seconde demande de subvention concerre la toiture du logement de la mairie :

| | Montant | % |
|-----------------|-----------|---------|
| Etat | 9 784,92 | 56,29 % |
| Département | 2 060,00 | 11,85 % |
| Région | 2 061,00 | 11,86 % |
| Sous Total | 13 905,92 | 80,00 % |
| Autofinancement | 3 476,44 | 20,00 % |
| Total | 17 382,36 | 100,00% |

17 382,36

Soit un montant total de travaux de 61.343.51 € H.T.

Après en avoir débattu, la nouvelle demande de subventions est acceptée à l'unanimité pour celle concernant la couverture de la mairie et du logement et à la majorité pour le reste des propositions. Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer tout acte et document conséquence des présentes.

€HT

Certifie exécutoire le 20 décembre 2022

Et publié ou notifié le 20 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Laurent DIRAT

- How

Le Maire

Claude TRIFFAULT